PLAN LOCAL D'URBANISME & DE L'HABITAT

# PLU-H

DECLINAISON COMMUNE

**MODIFICATION N° 3**
**Approbation - 2022**

# CURIS-AU-MONT-D'OR

## REGLEMENT
## C.3.1 – Prescriptions d'urbanisme



GRANDLYON la métropole

Agence d'Urbanisme aire métropolitaine Lyonnaise

## Curis-au-Mont-d'Or

☒ Emplacements réservés de voirie
(article L.151-41 1° du Code de l'urbanisme)

☐ Emplacements réservés aux cheminements piétons ou cyclistes
(article L.151-41 1° du Code de l'urbanisme)

☒ Emplacements réservés aux équipements publics
(article L.151-41 2° du Code de l'urbanisme)

☒ Emplacements réservés aux espaces verts ou nécessaires aux continuités écologiques
(article L.151-41 3° du Code de l'urbanisme)

☐ Localisations préférentielles pour équipements
(article L.151-41 du Code de l'urbanisme)

☐ Périmètres d'attente de projet
(article L.151-41 5° du Code de l'urbanisme)

☐ Secteurs de mixité fonctionnelle
(article L.151-9 du Code de l'urbanisme)

☒ Secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées en zone A et N
(article L.151-13 du Code de l'urbanisme)

☒ Espaces boisés classés ponctuels (arbres remarquables)
(article L.113-1 du Code de l'urbanisme)

☐ Réservations pour programme de logements
(article L. 151-41 4° du Code de l'urbanisme)

☐ Secteurs de taille minimum de logement
(article L.151-14 du Code de l'urbanisme)

☒ Secteurs de mixité sociale
(article L.151-15 du Code de l'urbanisme)

# EMPLACEMENTS RESERVES DE VOIRIE
# Curis-au-Mont-d'Or

| N° | Localisation | Opération | Bénéficiaire |
|---|---|---|---|
| 2 | Route de St Germain-au-Mont-d'Or<br>de : Montée de l'Eglise<br>à : La limite de la commune de St Germain-au-Mont-d'Or | Elargissement de voie | METROPOLE DE LYON |
| 3 | Rue du Pontet<br>de : Route de Villefranche<br>à : Route des Monts d'Or | Elargissement de voie | METROPOLE DE LYON |
| 8 | Rue de la Mairie<br>de : Passage des Ecoliers<br>à : Chemin du Gant | Elargissement de voie | METROPOLE DE LYON |
| 11 | Rue du Beyrion<br>de : Route d'Albigny<br>à : Rue des Combes | Elargissement de voie | METROPOLE DE LYON |
| 13 | Allée du Plan des Vignes<br>de : Route d'Albigny<br>à : Chemin de la Collonge | Création de voie | METROPOLE DE LYON |
| 15 | Chemin des Avoraux<br>de : Rue de la Mairie<br>à : Allée du Levant | Elargissement de voie | METROPOLE DE LYON |

# EMPLACEMENTS RESERVES AUX EQUIPEMENTS PUBLICS
# Curis-au-Mont-d'Or

| N° | Localisation | Affectation | Bénéficiaire |
|---|---|---|---|
| 10 | Chemin de la Morelle | EXTENSION DU CIMETIERE | COMMUNE |
| 11 | Impasse du Stade | EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS | COMMUNE |
| 12 | Chemin de la Collonge | EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES | COMMUNE |

# EMPLACEMENTS RESERVES AUX ESPACES VERTS OU NECESSAIRES AUX CONTINUITES ECOLOGIQUES
## Curis-au-Mont-d'Or

| N° | Localisation | Affectation | Bénéficiaire |
|---|---|---|---|
| 4 | Chemin des Carrières | ESPACES VERTS | COMMUNE |
| 9 | Montée du Tilleul | ESPACES VERTS | COMMUNE |

# SECTEURS DE TAILLE ET DE CAPACITE D'ACCUEIL LIMITEES EN ZONE A ET N
## Curis-au-Mont-d'Or

| Numéro de secteur | Localisation | Destinations | Hauteur, Implantation, Densité | Raccordement aux réseaux publics et conditions d'hygiène |
|---|---|---|---|---|
| **A2s1** | Lieu dit La Morelle | - Exploitation agricole et forestière :<br>♦ Activités para-agricoles : production (boissons à base de plantes, pain, ateliers de transformation de produits issus de l'élevage et de l'agriculture des Monts d'Or) et stockage (matériel et produits agricoles) ;<br>♦ logements pour les exploitants ;<br><br>- Habitation : annexe de la « maison de maître » existante. | Implantation : se reporter au chapitre 2 du règlement de la zone A2.<br><br>Densité :<br><br>Des nouvelles constructions sont autorisées dans la limite de :<br><br>- 150m2 d'emprise au sol pour des activités para- agricoles (production et stockage),<br><br>- 40 m2 d'emprise au sol pour une annexe de la « maison de maître » existante.<br><br>Hauteur : se reporter au chapitre 2 du règlement de la zone A2. | Raccordement aux réseaux publics existants :<br><br>- Présence d'un réseau d'eau potable sous le chemin de la Morelle et la route des Gorges d'Enfer. Se reporter au chapitre 6 de la partie I du règlement.<br><br>- Pas de raccordement direct au réseau d'assainissement au droit de la parcelle. Se reporter au chapitre 6 de la partie I du règlement.<br><br>Défense et lutte contre l'incendie : se reporter au chapitre 6 de la partie I du règlement. |

# ESPACES BOISES PONCTUELS (ARBRES REMARQUABLES)
# Curis-au-Mont-d'Or

| Sujet | Localisation | Observations |
|---|---|---|
| PLATANUS ACERIFOLIA : platane. | 268, Montée du Tilleul. | Taille exceptionnelle et excellent état sanitaire. Date au moins du début du XIXème siècle. Situé dans le parc d'une propriété |
| PLATANUS ACERIFOLIA : platane. | 268, Montée du Tilleul. | Taille exceptionnelle et excellent état sanitaire. Date au moins du début du XIXème siècle. Situé dans le parc d'une propriété |
| PLATANUS ACERIFOLIA : platane. | 565, rue du Pontet | Par sa taille et son grand développement, ce platane remarquable constitue un repère visuel dans le paysage de la commune |
| TILIA : tilleul | 181, route de Saint Germain au Mont d'Or | Très visible depuis la rue, ce tilleul est situé dans la cour d'une propriété dont il compose le paysage. |

# SECTEURS DE MIXITE SOCIALE
## Curis-au-Mont-d'Or

| Numéro de secteur | Nature du programme | Seuil d'exigibilité | Pourcentage minimal de la surface de plancher du programme affecté au logement aidé | Catégorie de logement aidé et ventilation de la surface de plancher affectée au logement aidé |
|---|---|---|---|---|
| 1 | Construction neuve ou changement de destination | Plus de 800m² de sdp | 20% | PLUS ou PLAI ou PLS |